

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 avril 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, trois avril à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean Paul JULIEN, Vice-président du CCAS.

Date de convocation : 29 mars 2024

Présents : Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Carole ANDRIES, Chantal BRUN, Danièle MOUREN

Excusés : Florent CHOLAT (donne pouvoir à Hervé Alotto), Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON, (donne pouvoir à Jean Paul Julien), Céline GELAS

Secrétaire de séance : Danièle MOUREN

Membres en exercice : 9
Membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 7

DELCCAS2024_005 : Finances - Affectation des résultats 2023

Suite à la présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2023 et au résultat de clôture qui en découle, soit un excédent cumulé de **7 878,83 €**, il y a donc lieu de se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'**unanimité** :

- **D'approuver** ce résultat ;
- **De décider** de reprendre la totalité du résultat excédentaire en fonctionnement au budget primitif 2024, soit la somme de **7 878,83 €**.

MODALITÉS DE VOTE : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Jean Paul JULIEN
Vice-président du CCAS

Danièle MOUREN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : **22 AVR. 2024**
Notifié : **22 AVR. 2024**